



Extrait du Code de la Démocratie Locale et la Décentralisation

Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre suffisant elle pourra après une nouvelle et dernière convocation délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour

Conformément à l'art. L1122-13 du C.D.L.D

Nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu à la salle des mariages de l'Hôtel de ville d'Erquelinnes.

04 février 2021 à 19h00

Fait à Erquelinnes, le 26 janvier 2021.

La Directrice Générale, Le Bourgmestre,

Ch. Defoy

D. Lavaux

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Finances - CPAS - Exercice 2021 - Budget des services ordinaire et extraordinaire - Approbation
2. Secrétariat - Conseil de l'Action Sociale du 28 décembre 2020 - Accord cadre tripartite 2018-2020 secteur non marchand wallon public - Approbation.
3. Secrétariat - Conseil de l'Action Sociale du 28 décembre 2020 - Résidence Quartier Fleuri - Personnel - prime wallonne - Approbation.
4. Echevine du commerce- Demande de gratuité des emplacements de marché et activités ambulantes- Décision
5. Cimetière de Erquelinnes. Reprise de concession. Décision
6. Accueil extrascolaire - Fixation des prix des stages 2021 - Décision
7. Taxes - Redevance sur l'enlèvement des versages sauvages - Règlement 2021 à 2025 - Approbation
8. Enseignement - Personnel enseignant - Clôture du second appel à candidatures au poste de directeur du groupe I - Ratification - Décision

9. Enseignement - Lancement du deuxième second appel à candidatures à une fonction de directeur/trice des écoles du groupe Erquelines I - Décision
10. Plan de Cohésion Sociale - Approbation des pièces justificatives 2020 de l'asbl "les petites souris" et paiement du solde
11. Relais Citoyen - Convention de collaboration 2021 avec le CLPS Charleroi-Thuin - Décision
12. Groupe UC- sentiers vicinaux- suspension de la suppression, réhabilitation et entretien - Décision
13. Indication des questions posées par les conseillers communaux conformément aux articles 76 et suivants du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal d'Erquelines ainsi que la teneur de la réponse du Collège au cours du Conseil communal.